

# Publication prudentielle

Fidurhône SA

Exercice clos au 31 décembre 2025

---

## 1. Cadre réglementaire et objectifs

La présente publication est établie conformément :

- à l'Ordonnance de la FINMA sur les obligations de publication (OFR),
- aux exigences de divulgation du Pilier 3 de Bâle III,
- ainsi qu'aux circulaires et standards applicables en matière de transparence prudentielle.

Elle vise à fournir une information complète, fiable et comparable sur :

- la structure des fonds propres,
- l'adéquation du capital,
- l'exposition aux risques,
- et les méthodes de gestion des risques.

La Société applique le principe de proportionnalité, compte tenu de sa taille, de la complexité de ses activités et de son profil de risque.

Aucun changement significatif dans le profil de risque n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les montants sont exprimés en milliers de francs suisses (CHF milliers)

## 2. Périmètre de consolidation

La publication est établie sur une base individuelle (solo), correspondant au périmètre réglementaire de Fidurhône SA.

Aucune entité n'est consolidée à des fins prudentielles.

### 3. Fonds propres

#### 3.1 Composition des fonds propres

Les fonds propres réglementaires se composent exclusivement de fonds propres de base (CET1).

Les fonds propres réglementaires correspondent aux fonds propres comptables, aucune déduction significative n'étant applicable.

Composante	Montant (CHF milliers)
Fonds propres CET1	2'530
AT1	0
Tier 2	0
<b>Total fonds propres réglementaires</b>	<b>2'530</b>

#### 3.2 Adéquation des fonds propres

Indicateur	Montant
RWA totaux	9'281
Ratio CET1	27.3%
Ratio total	27.3%

La Société respecte en tout temps les exigences réglementaires en matière de fonds propres. Le niveau de capitalisation est largement supérieur aux minima requis.

### 4. Tableau OV1 – Vue d'ensemble des actifs pondérés par les risques (selon OFR)

Catégorie de risque	RWA (CHF milliers)
Risque de crédit	3'807
Risque de marché	120
Risque opérationnel	5'354
Autres RWA	612
<b>Total RWA</b>	<b>9'281</b>

## 5. Répartition des risques

### 5.1 Vue d'ensemble

Type de risque	Part
Risque opérationnel	57.7%
Risque de crédit	41.0%
Risque de marché	1.3%

Le profil de risque est dominé par le risque opérationnel.

## 6. Risque de crédit

### 6.1 Méthode

La Société applique l'approche standard (SA-BIS) pour le calcul des exigences en fonds propres.

### 6.2 Répartition des expositions (extrait significatif)

Classe d'actifs	RWA (CHF milliers)
Entreprises (corporates)	2'706
Secteur public	1'101
Autres classes	0

Le portefeuille est concentré sur les expositions entreprises et institutionnelles.

### 6.3 Gestion du risque

Le dispositif comprend notamment :

- des limites d'exposition par contrepartie,
- une analyse préalable des contreparties,
- un suivi régulier des risques,
- des contrôles indépendants.

## 7. Risque de marché

### 7.1 Méthode

Approche standard simplifiée (SSA).

## 7.2 Exposition

Indicateur	Montant
RWA marché	120
Part	1.3%

L'exposition est non significative et reflète l'absence de négoce pour compte propre.

## 8. Risque opérationnel

### 8.1 Méthode

Approche standard basée sur l'indicateur d'activité (Business Indicator Component – BIC).

### 8.2 Exposition

Indicateur	Montant
RWA opérationnel	5'354
Part	57.7%

Cette proportion élevée est typique des établissements de services financiers.

### 8.3 Dispositif de gestion

Le cadre inclut :

- un système de contrôle interne (SCI),
- une gestion des incidents,
- des contrôles de conformité (LBA, réglementaire),
- des procédures documentées,
- une séparation des fonctions.

## 9. Autres RWA

Indicateur	Montant
Autres RWA	612

Ces éléments ne sont pas significatifs au regard du profil global.

## 10. Ratio de levier

Indicateur	Montant
Exposition LRD	16'184

La Société respecte les exigences réglementaires en matière de ratio de levier.

## 11. Gouvernance et gestion des risques

Le Conseil d'administration :

- définit l'appétence au risque,
- supervise le dispositif de gestion des risques,
- valide les politiques et procédures.

La Direction :

- met en œuvre le cadre opérationnel,
- assure le suivi des risques,
- produit les reportings réglementaires.

La Société adopte une approche prudente en matière de prise de risque, avec une faible tolérance au risque de marché et une gestion conservatrice des contreparties.

## 12. Fréquence et publication

La publication est réalisée sur une base annuelle et mise à disposition du public sur le site internet de la Société.

## 13. Déclaration

La Direction atteste que les informations présentées dans ce document sont conformes aux exigences réglementaires et reflètent fidèlement la situation prudentielle de la Société.

La présente publication est établie conformément au principe de proportionnalité applicable aux maisons de titres.

**Date de publication : avril 2026**